

REUNION DUCONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX

En date du 15 juin à 20 h 00

Convocation du 08 juin 2017

Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, Mme Brigitte BERANGER, Mme Sophie MARIE, M. Alan VUERINGS.

Absent(s) excusé(s): M. Francis PETIT, M. Erick VATEL, Mme Sylvie GAUCLERE.

Absent(s) : M. Jérôme DESFARGES.

Mme Sophie MARIE est nommé(e) secrétaire de séance.

CCGRANVILLE TERRE ET MER : Reconstitution du Conseil Communautaire

2017-06-15/017

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération relatif à une adoption d'accords locaux entre les communes membres pour la composition du Conseil Communautaire d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération.

Suite au décès de M. Le Maire de Bréville sur Mer, le maintien de l'accord actuel est impossible.

Lecture est donnée :

- des nouvelles dispositions ;
- des améliorations ;
- de nombre de siège par commune : 1 siège pour les communes de moins de 1 000 habitants ;

Selon les dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT modifié, 1 siège pour la commune de Champeaux.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable à la mise en place de cet accord.

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP (suppression de l'IAT)

Madame le Maire informe saisir le comité technique paritaire pour :

A) la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les cadres d'emploi, RIFSEEP (à compter du 1^{er} janvier 2017) :

- Administrateurs territoriaux ;
- Attachés territoriaux ;
- Secrétaire de Mairie ;
- Rédacteurs territoriaux ;
- Adjoints Administratifs territoriaux.

Ce nouveau régime se scinde en deux indemnités :

1^{ère} : IFSE (part fixe) : valoriser les fonctions : fixer un plafond annuel ne pouvant aller au-delà de 11 340.00 €;

2^{ème} : CIA (part variable) : l'entretien professionnel : définir un coefficient de 0 à 100 % : plafond ne pouvant aller au-delà de 1 260.00 €

B) la mise en place de l'entretien professionnel : se détaillant de la façon suivante :

- 1 – les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- 2 - les compétences professionnelles et techniques ;
- 3 – Les qualités relationnelles ;
- 4 – la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

BIEN VACANT SANS MAITRE

2017-06-15/018

Mme le Maire présente un dossier qui a fait l'objet d'un Conseil Municipal en date du 19 décembre 2016 relatif à la parcelle ZK3 située « Les Epinettes » dit également « Le Plateau ». Le terrain est actuellement exploité par M. Stéphane LETELLIER .

Vraisemblablement les mesures de publicités et notification au dernier domicile et résidence du dernier propriétaire connu n'ont pas été respectées par les services de la Préfecture.

Mme le Maire donne lecture d'un mail relatant le suivi du dossier, à savoir :

- 24 mai 2016 : affichage ;
- 14 février 2017 : retrait de l'affichage ;
- 19 décembre 2016 : délibération du Conseil Municipal et arrêté du Maire.

Ainsi que le relevé de propriété relatant propriétaire « DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS » depuis 1989.

Il nous est demandé de retirer notre délibération et arrêté pris le 19 décembre 2016 pour que la Préfecture puisse à leur tour délibérer.

A notre tour, seulement, nous devons délibérer sur ce sujet dans un délai de 6 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise Mme le Maire à retirer la délibération et l'arrêté pris en date du 19 décembre 2016 relatif à cette affaire ; délibèrera dans 6 mois.

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

SUBVENTIONS 2017

2017-06-15/019

Lecture d'une demande de Subvention de :

- OSE « association d'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du monde du travail ». Les membres présents sont satisfaits de la qualité de leur travail.

Après discussion, décide d'octroyer une subvention de 200.00 €

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

2017-06-15/020

- Comité des Fêtes : pour « Animation Musicale » ;

Après discussion, il est décidé de verser une subvention de 1 000.00 €

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du

- Arts sous les Clochers : dossier précédemment débattu lors d'un Conseil Municipal ;

Prise de contact avec un représentant de l'Association, nous serons prochainement invités pour l'inauguration à Yquelon et serons invités à délibérer pour une aide sur l'année 2018.

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

ECOLE JULLOUVILLE : Frais de Fonctionnement 2015-2016

2017-06-15/021

Frais de fonctionnement pour 6 enfants répartis du cours préparatoire en cours moyen 2^{ème} année :

- BULLAT Léon et Georgias ;
- LAVALLEY Evan ;
- COQUELIN Swan ;
- DESFARGES Lukenzo ;
- FARCIS Gabriel.

Il est demande une participation de 860.00 €par enfant soit un total de 5 160.00 €

Après discussion, les membres présents donnent un avis favorable.

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

FDGDON : lutte contre le frelon asiatique

Convention collective contre les Frelons Asiatiques

2017-06-015/022

Mme le Maire présente les grandes lignes de la convention :

- Actions de sensibilisation, information et prévention ;
- Actions de surveillance des nids de frelons asiatiques ;
- Actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques ;
- Actions de destruction de nids de frelons asiatiques.

La présente convention est valide jusqu'au 31 décembre 2017.

La participation de la Commune s'élève à 12.00 €

Dès découverte d'un nid, prévenir la Mairie, une fiche intermédiaire (dite de signalement) est alors complétée et envoyée à la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON).

Les frais de destruction sont pris en charge par la Commune et le Conseil Départemental.

Après discussion, les membres présents donnent un avis favorable ; autorisent Mme le Maire à signer la présente convention.

La commune doit choisir une des entreprises locales proposées par le FDGDON pour l'intervention de destruction ; notre choix se porte pour l'Ets CALLISTO SYSTEM de Saint Pair Sur Mer.

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

QUESTIONS DIVERSES

CCGRANVILLE TERRE ET MER : modification statuts développement action sociale des personnes âgées pour le maintien à domicile

2017-06-15/023

Mme le Maire donne lecture des différentes compétences exercées par la Communauté de Communes en matière d'action sociale d'intérêts communautaire :

- a) Petite enfance ;
- b) Enfance et jeunesse ;
- c) Autres actions d'intérêt communautaire ;

Envisager une extension des compétences en faveur des personnes âgées.

Est exposé le contexte dans lequel ce projet a vu le jour

Mme le Maire présente la modification dans le domaine du développement de l'action sociale pour :

- le maintien à domicile des personnes âgées :
 - construction et financement d'une Maison d'Accueil Temporaire publique expérimentale en cœur de bourg à Carolles labellisée petites unités de vie (au 1^{er} octobre 2017) ;
 - Animation et coordination des actions de prévention en faveur des personnes âgées (au 1^{er} janvier 2018) ;
 - Soutien financier et développement des secteurs d'action gérontologique.
- D'autres actions d'intérêt communautaire :
 - Participation au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches Granville ;
 - Participation au fonctionnement de la navette transports du Centre Hospitalier Avranches Granville ;
 - Soutien à la banque alimentaire de la manche avec maintien des structures de distributions actuelles.

Après discussion, après en avoir délibéré, l'ensemble des membres émettent un avis :

- Favorable ;
- De satisfaction pour ce projet polyvalent, venant en complément des maisons spécialisées ;
- De regret pour le peu de places proposées.

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

CCGRANVILLE TERRE ET MER / Rapport 2017 CLECT

2017-06-15/024

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération relatif au rapport de la CLECT du 11 mai 2017, déterminant des attributions de compensations 2016.

Pour rappel le CLECT : Commission Locale des Charges Transférées, s'est réunie le 11 mai 2017 pour examiner les points suivants :

- Transfert de la compétence Promotion touristique au 1^{er} janvier 2016 ;
- Restitution de la compétence Foyer des Jeunes Travailleurs de la Haye Pesnel au 1^{er} janvier 2016 ;
- Application de la clause de revoyure concernant la Salle du Pays Hayland ;
- Transfert de la compétence contingent Incendie au 1^{er} Janvier 2017. (En ce qui nous concerne, pour 2017, le contingent est de 51 005.00 €).

En tant que membres de la Communauté de communes de Granville Terre et Mer, le Conseil Municipal, selon les différents textes, articles, codes et loi, délibère et approuve le rapport de la CLECT 2016 ;

Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 23 juin 2017

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 30 JUIN 2017 à 18 h 00 / Elections sénatoriales :

Désignation des délégués titulaires et suppléants des Conseillers Municipaux.

Mme Brigitte BERANGER est absente excusée.

Accès Sol Roc mis en cause :

Madame le Maire donne lecture des courriers de :

- M. et Mme Ameline ; Envoi au Préfet en octobre 2016 : à ce jour pas de réponse.
- Mme Gaillard Jeanne ;
- M. DERRIEN Fernand ; pour un handicap, répondu le 22 octobre 2016.

Il est présenté une signalisation d'interdiction de stationner dans les deux sens avec un panneau faisant référence à « Sauf secours et Riverains, Arr. Municipal du 01 janvier 2016 ».

Pour rappel, dès que la barrière automatique est posée, il y aura :

- Article dans la presse expliquant le pourquoi de cette réglementation ;
- 10 badges pour descendre seront mis à disposition pour personne à mobilité réduite et autres ;
- Palier au vandalisme : mise en place d'une caméra.

Nous sommes toujours en attente d'une proposition d'Enedis pour le raccordement électrique de la barrière.

Actuellement, deux familles se mettent en danger, stationnent en bas du sol roc.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

Mme Claudine GIARD		Mme Sophie MARIE	
		M. Erick VATEL	Absent excusé
M. Christian LEMASSON		Mme Sylvie GAUCLERE	Absente excusée
M. Francis PETIT	Absent excusé	M. Alan VUERINGS	
Mme Brigitte BERANGER		M. Jérôme DESFARGES	Absent